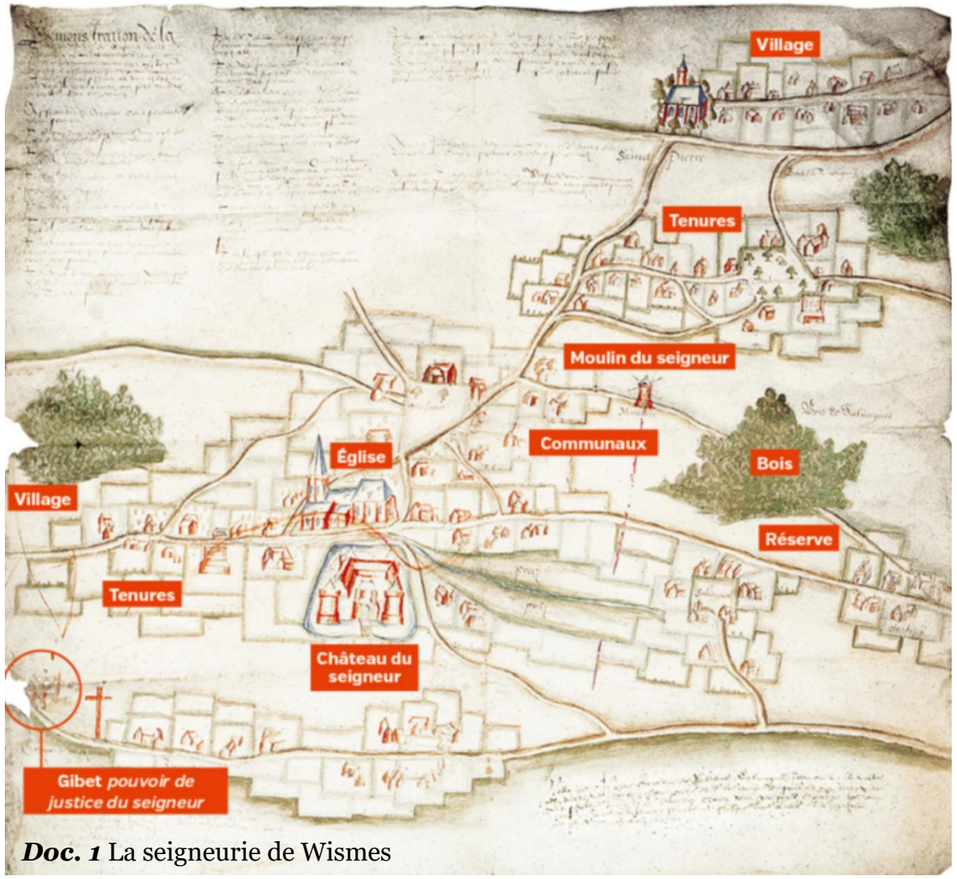
Séance 5 : La seigneurie, domaine du seigneur



Doc. 1 La seigneurie de Wismes

Seigneurie : Vaste territoire (domaine agricole + château) où le seigneur exerce son pouvoir.

Cens : Somme d'argent (loyer) versée par le paysan en échange de la terre qu'il cultive (tenure).

Corvées : Travail obligatoire effectué gratuitement sur le domaine du seigneur.

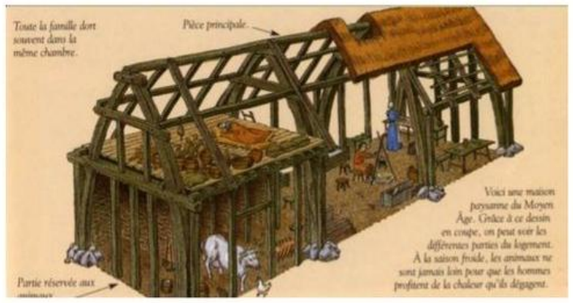
Redevance : Nom des taxes en argent ou en nature versés au seigneur par les paysans.

Doc. 2 *Le plan d'un château fort*

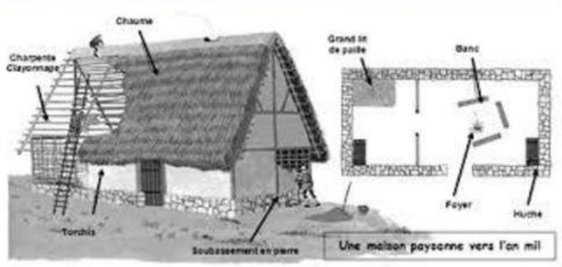
- **Les douves** : fossés très profond remplis d'eau qui encerclent la forteresse. Elles permettent d'empêcher les ennemis d'escalader les remparts.
- **Le pont-levis** : Actionnés grâce à des chaînes, ils pouvaient se relever en cas d'intrusion et donc empêcher les assaillants de pénétrer dans les lieux.
- **La herse** : Grille en fer munie de pointes, dans le bas, qui permettait de fermer doublement l'entrée du château-fort.
- **La basse-cour** : située dans la première cour de la bâtisse, elle accueillait les paysans en cas d'attaque.
- **La haute cour** : située dans une cour supérieure, elle était réservée au seigneur et à sa famille.
- **Le donjon** : Cette tour, la plus haute du château abritait à l'origine les seigneurs. Le donjon faisait aussi office de prison.
- **Les remparts** : Ces murs élevés faisaient le tour du château. À leur sommet se trouvaient les chemins de ronde. Dans certains châteaux-forts, les remparts étaient entrecoupés par des tours dotées de **meurtrières** qui permettaient aux soldats de décocher des flèches sans prendre de risques.



Doc. 3 Des exemples d'habitations des paysans

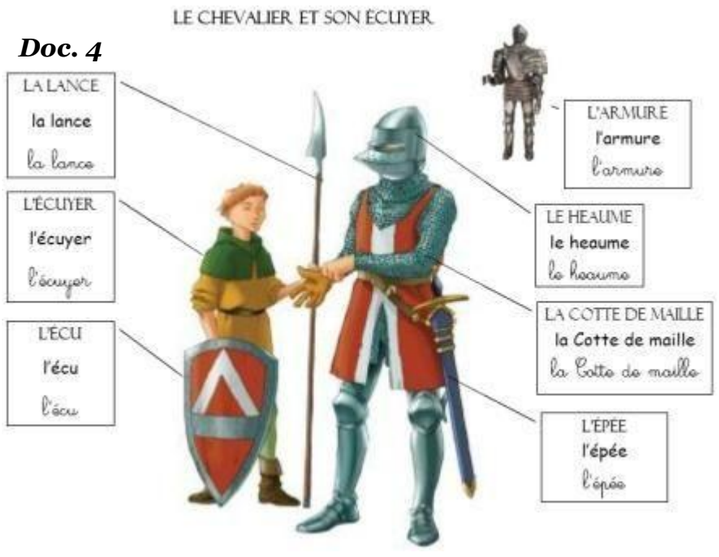








Doc. 4



Doc. 5 Les pouvoirs d'un seigneur

[Dans sa seigneurie,] le seigneur détient le pouvoir de commandement (droit de ban) sur la population. Il possède un pouvoir militaire (il assure la défense du territoire et peut imposer des corvées pour entretenir les fortifications), un pouvoir de justice (il juge les paysans et peut les condamner à la pendaison) et le pouvoir de lever des redevances. Le seigneur peut construire des installations collectives et obliger le paysan à les utiliser contre des redevances. Le seigneur est le propriétaire de toutes les terres. Les paysans installés sur des tenures sont ses locataires. Il a le devoir de les protéger.

n D'après B. Dumézil, *La Société médiévale en Occident,* Ellipses, 2006.